



---

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de  
l'École polyvalente de l'Érablière,  
qui s'est tenue par visioconférence, le 23 février 2022, à 19 h**

---

**Sont présent(e)s :**

Ayotte, Joanne	Enseignante
Bacon, Nathalie	Parent
Bilodeau, Francine	Parent
Boucher, Marie-Eve	Professionnelle
Carrier, Valérie	Directrice
Girard, Manon	Parent
Joanisse, Marie-France	Parent
Labrecque, Martin	Enseignant
Lapointe, Véronique	Parent (S)
Pelletier, Sylvie	Enseignante
Proteau, Steeves	Parent
Thibault, René	Enseignant

**Sont absent(e)s :**

Brunet, Mélanie	Enseignante
Ciura, Karine Ann	Parent
Perron, Chantal	Soutien
Pichereau, Jean-Charles	Parent

---

**1. Ouverture de la séance et constatation du quorum**

Mme Bacon souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle constate le quorum. La séance est ouverte à 19 h 03.

**2. Adoption de l'ordre du jour (CÉ-2021-2022-24)**

Une modification est apportée à l'ordre du jour. Le point 5 - Mesures dédiées et protégées 2021-2022 est un élément d'adoption, et non d'approbation.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Proteau. L'ordre du jour est donc adopté à l'unanimité.



### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022 et suivi (CÉ-2021-2022-25)**

Un ajout doit être fait au procès-verbal du 19 janvier 2022. Il faut ajouter ceci au point 3 : L'adoption du procès-verbal du 3 novembre 2021 est proposée par Mme Bilodeau. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'adoption du procès-verbal du 19 janvier 2022, avec l'ajout, est proposée par Mme Boucher. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il n'y a pas de suivi.

### **4. Parole au public**

Aucun public

### **5. Mesures dédiées et protégées 2021-2022 (CÉ-2021-2022-26)**

Mme Carrier nous indique que l'adoption des mesures dédiées et protégées pour l'année 2021-2022 doit être faite avant le 28 février 2022. Le ministère de l'Éducation transmet l'information et le CÉ doit adopter une résolution qui confirme que les montants indiqués ont été reçus. Certains montants sont gérés centralement par le Centre de services scolaire, alors que d'autres montants sont répartis selon divers critères (le nombre d'élèves, par exemple). Le conseil d'administration du CSS approuve les mesures et la façon de répartir les montants.

Mme Carrier nous présente les différents montants reçus par notre établissement, avec un document à l'appui. Elle nous indique, entre autres, que l'école avait reçu un montant de 78 155\$ l'an dernier pour la mesure 15 028, alors que la somme de cette année est de 331 183\$. Les mesures 15 021 et 15 028 sont celles qui expliquent la différence entre le montant global reçu l'an dernier et celui de cette année.

Mme Bacon demande si le montant de 331 183\$ sera utilisé entièrement cette année, compte tenu du contexte sanitaire qui limite la réalisation de certaines activités parascolaires. Mme Carrier indique qu'un certain pourcentage du montant pourrait être transféré à une autre année. Des vérifications devront être faites en ce sens.

Mme Bilodeau demande si les activités sportives telles que le volleyball et le badminton font partie de ces activités financées par la mesure protégée. Mme Carrier répond par l'affirmative. L'argent sert entre autres pour payer le salaire des intervenants, le transport et la location des plateaux.



**« ATTESTATION DES MONTANTS REÇUS PAR VOTRE ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES PROTÉGÉES ».**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT que la liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaire pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.

Cette même annexe des règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements ont l'obligation d'adopter une résolution attestant que les sommes relatives aux mesures protégées ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Le conseil d'établissement de l'école polyvalente de l'Érablière confirme l'information contenue dans « *Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées* » pour un montant global de 455 782,00\$.

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Bilodeau que *l'Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées* de l'établissement école polyvalente de l'Érablière pour l'année scolaire 2021-2022 soit adoptée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



## **6. Projet de résolution – 30 heures de la faim – version Covid (CÉ-2021-2022-27)**

Madame Julie Verreault, enseignante et monsieur René Neault, AVSEC, souhaitent effectuer une activité de sensibilisation à la faim avec des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire. L'activité aura lieu les 17 et 18 mars (le 18 mars est une journée pédagogique).

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

Sensibiliser les élèves à la réalité de l'insécurité alimentaire;  
Permettre aux élèves d'agir sur un enjeu du monde contemporain;  
Participer à une campagne de financement d'un organisme communautaire « Moisson Outaouais ».

Les élèves participants devront décider de leur niveau de jeûne. Ils peuvent choisir de manger la moitié de ce qu'ils mangent normalement, manger seulement des collations, boire, ou ne rien manger ni boire du tout. Le jeûne débute le jeudi matin et se termine le vendredi midi. Les élèves ne coucheront pas à l'école et quitteront en soirée pour terminer l'activité à la maison. Plusieurs activités leur seront offertes pendant ce temps. Ils seront accompagnés et divertis en tout temps.

L'autorisation parentale sera exigée et aucun frais ne seront demandés aux parents. Des frais de 15\$ par élève seront assumés par l'école et serviront à offrir des chandails aux élèves participants.

**Madame Carrier propose l'approbation de cette activité.**

M. Thibault appuie cette proposition. Adoptée à l'unanimité.

## **7. Mot de la directrice**

Mme Carrier nous indique que les journées de la persévérande scolaire se sont déroulées la semaine dernière. Quelques activités ont eu lieu à l'école. Elle nous informe également que la période d'inscription et des choix de cours pour l'an prochain bat son plein. Il y aura également une activité d'émulation pour les élèves méritants demain. Elle termine en souhaitant une belle semaine de relâche à tous.

## **8. Mot de la représentant au comité de parents**

Mme Joanisse nous informe qu'une rencontre du comité de parents a eu lieu le 31 janvier dernier. Elle nous indique qu'il y a eu la présentation de la répartition des ressources pour l'année 2022-2023 avec, entre autres, l'ajout du transport scolaire à une deuxième adresse.



## **9. Mot des enseignants**

M. Labrecque nous informe du décès d'un collègue enseignant, M. Eric Noël de Tilly. M. Labrecque offre ses condoléances à toute la communauté des enseignant.e.s.

On mentionne également que les rencontres de parents ont eu lieu par téléphone ou par vidéoconférence. La direction a accordé du temps au personnel enseignant pendant la journée pour ces rencontres, ce qui a été apprécié.

On souligne également que les changements au niveau de la direction se passent bien.

## **10. Mot de la représentante du personnel de soutien**

Mme Perron est absente.

## **11. Mot de la représentante du personnel professionnel**

Mme Boucher nous informe qu'en cette période d'inscription et de choix de cours pour l'an prochain, elle a fait la tournée des classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire pour renseigner les élèves au sujet des séquences en mathématique, en lien avec les options post-secondaires.

## **12. Mot du représentant de la communauté**

Aucun représentant de la communauté n'est présent.

## **13. Questions diverses**

Aucune question.

## **14. Date et heure de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu en visioconférence, le 6 avril 2022 à 19 h.

## **15. Levée de l'assemblée (CÉ-2021-2022-28)**

La levée de l'assemblée est proposée par M. Proteau. La séance est donc levée à 19 h 44.